

No de résolution



SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL AU 2555, CHEMIN BELLEVUE ET WEBDIFFUSÉE SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE DE CARIGNAN, LE **8 SEPTEMBRE 2021, À 20 H.**

Sont présents : M. Patrick Marqués, maire
Mme Anne Poussard, conseillère
Mme Édith Labrosse, conseillère
Mme Stéphanie Lefebvre, conseillère
Mme Diane Morneau, conseillère
M. Frédéric Martineau, conseiller
M. Daniel St-Jean, conseiller
M. François Rioux, directeur des services extérieurs
Me Ève Poulin, greffière

Est absent : M. Danik Salvail, directeur général adjoint et trésorier

ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE
- 2 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
- 4.1 Séance ordinaire du 11 août 2021
- 5 DIRECTION GÉNÉRALE
- 5.1 Vente pour taxes 2021 - Ordonnance de vente
- 5.2 Vente pour taxes 2021 - Mandat notaire pour faire les recherches de titres sur les immeubles à être vendus
- 5.3 Vente pour taxes 2021 - Mandat pour enchérir et acquérir au nom de la Ville de Carignan
- 5.4 Autorisation de signature - Servitude d'utilité publique en faveur de la Ville de Carignan - Quartier Riviera - Phase 2 - Îlot central
- 5.5 Autorisation de signature - Acte de cession - Lot 6 445 141 - Quartier Riviera - Phase 2 - Îlot central
- 5.6 Autorisation de signature - Entente de collaboration pour la réparation du pont d'étagement (P-09831) situé sur le chemin Bellerive au-dessus de l'autoroute 10 à Carignan - Ministère des Transports du Québec
- 5.7 Autorisation - Vente d'un terrain municipal - Lot 2 597 605 - Rue Gertrude
- 5.8 Demande d'autorisation de passage - Club VTT Coureurs des Bois Rive-Sud - Saison hivernale 2021-2022

- 5.9** Adoption - Politique de tournage cinématographique ou publicitaire
- 6** FINANCES
- 6.1** Déboursés du mois - Août 2021
- 6.2** Dépôt - Liste des commandes - Août 2021
- 6.3** Vente de matériel informatique utilisé par les membres du Conseil
- 6.4** Renonciation – Financement non utilisé fonds de roulement et autres fonds - 31 août 2021
- 6.5** Renonciation - Solde à financer du MAMH - Fermeture du règlement d'emprunt no 520 (2019) autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que les travaux de mise aux normes du mur aux étangs aérés
- 7** TRAVAUX PUBLICS
- 7.1** Octroi de contrat - Fourniture et pose d'enrobé bitumineux pour pistes cyclables - Pier-Teck Construction Inc. - 524 450 \$
- 7.2** Octroi de contrat - Réfection de la rue Jean-Vincent - MSA Infrastructures inc. - 327 970 \$
- 7.3** Octroi de contrat - Plantation d'arbres le long du sentier polyvalent sur l'emprise ferroviaire (TAPU) - Arbre-Évolution Coop - 55 000 \$
- 7.4** Octroi de mandat - Services professionnels pour la conception et la surveillance de la réfection du pont ferroviaire pour le sentier polyvalent - Stantec Experts-conseils ltée - 84 851,55 \$
- 7.5** Autorisation de paiement - Acceptation définitive - Travaux de réfection du chemin Bellerive - Construction Techroc inc. - 19 512,65 \$
- 7.6** Autorisation de paiement – Libération de retenue contractuelle et acceptation définitive - Travaux d'aménagement de la piste Lareau-Desourdy - Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc. – 3 449,03 \$
- 7.7** Demande d'aide financière - Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités physiques de plein air (PAFSSPA) - Aménagement d'un sentier balisé sur la Pointe Nord de l'Île aux Lièvres
- 7.8** Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) - Aliénation, lotissement d'une partie de plusieurs lots et utilisation autre que l'agriculture - Prolongement de la rue Albani
- 7.9** Adoption - Plan d'action de développement durable 2021-2026



No de résolution

- 8** URBANISME ET ENVIRONNEMENT
- 9** SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 10** LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 10.1** Autorisation de signature - Entente de prêt d'œuvre pour la sculpture-fenêtre de Carignan dans le cadre du projet : Bestiaire de la Route touristique du Richelieu
- 10.2** Autorisation - Barrage routier Chevaliers de Colomb à l'intersection de Grande Allée et Bellerive - Paniers de Noël - 22 et 23 octobre 2021
- 10.3** Embauche - Surveillant - Année 2021-2022
- 11** RÉGLEMENTATION
- 11.1** Avis de motion - 1^{er} projet de règlement no 484-4-U modifiant le règlement de lotissement no 484-U (contribution fins de parc et calculs des dimensions minimales des lots)
- 11.2** Adoption - 1^{er} projet de règlement no 484-4-U modifiant le règlement de lotissement no 484-U (contribution fins de parc et calculs des dimensions minimales des lots)
- 11.3** Adoption - 1^{er} projet de résolution PPCMOI no 451-01-2021 - Lot 6 001 847 près du chemin Bellerive
- 11.4** Adoption - Règlement no 483-18-U modifiant le règlement de zonage no 483-U (piscine et entreposage véhicule récréatif)
- 11.5** Adoption - Second projet de règlement no 483-19-U modifiant le règlement de zonage no 483-U (Réduction marge avant à 6 mètres zone H-581)
- 11.6** Adoption - Règlement no 519 (2021) modifiant le règlement no 519 (2020) concernant la prévention des incendies
- 12** INFORMATIONS
- 13** DIVERS
- 14** LEVÉE DE LA SÉANCE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Monsieur Patrick Marquès, maire, déclare la séance ouverte, il est 20 h.

2 PÉRIODE DE QUESTIONS

21-09-352

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour.



No de résolution

4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

21-09-353

4.1 Séance ordinaire du 11 août 2021

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 août 2021.

5 DIRECTION GÉNÉRALE

21-09-354

5.1 Vente pour taxes 2021 - Ordonnance de vente

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la liste des taxes impayées déposée par le trésorier et entend ordonner à la greffière de procéder à la vente pour défaut des taxes;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 525 de la *Loi sur les cités et villes*, l'acquéreur, à l'expiration du délai d'un an après ladite vente, a droit à un acte de vente de la part du conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les ventes définitives pour ces lots;

EN CONSÉQUENCE :

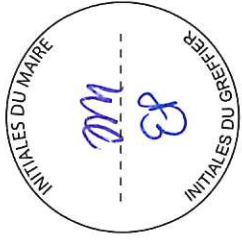
Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ORDONNER à la greffière ou en son absence, au greffier adjoint de la Ville de Carignan, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales et/ou scolaires, à l'enchère publique, le 8 décembre 2021 à 9 heures et ce, à la salle du Conseil de la Ville de Carignan située au 2555, chemin Bellevue, les immeubles devant être vendus à l'enchère publique figurant à l'annexe 1 de la présente résolution;

DE procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes selon les articles 513 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

QUE le conseil municipal autorise la vente des lots adjugés lors de la vente pour non-paiement de taxes le 8 décembre 2021;

QUE le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence, le greffier adjoint soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout acte inhérent à la présente résolution.



No de résolution

21-09-355

5.2 Vente pour taxes 2021 - Mandat notaire pour faire les recherches de titres sur les immeubles à être vendus

CONSIDÉRANT que la greffière de la Ville de Carignan doit donner un avis public du jour, de l'heure et de l'endroit où aura lieu la vente à l'enchère des immeubles conformément à l'article 513 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que la description de certains immeubles, devant faire l'objet de la vente à l'enchère n'est pas conforme aux dispositions du Code civil du Québec pour permettre éventuellement l'inscription d'un acte relativement à un transfert de propriété en faveur des adjudicataires;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la notaire Lyne Darche;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

DE mandater la notaire Lyne Darche afin d'effectuer les recherches nécessaires à l'égard des immeubles à être vendus lors de la vente à l'enchère du 8 décembre 2021 et ce, conformément au Code civil du Québec;

Le trésorier certifie que les crédits sont disponibles relativement aux(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-140-00-412.

21-09-356

5.3 Vente pour taxes 2021 - Mandat pour enchérir et acquérir au nom de la Ville de Carignan

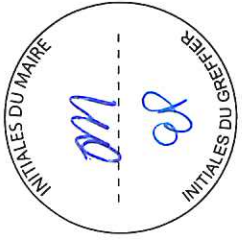
CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan peut enchérir et acquérir à la vente pour taxes qui aura lieu le 8 décembre 2021, conformément à l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

DE nommer le trésorier mandataire de la Ville de Carignan en vue d'acquérir, pour et au nom de la Ville de Carignan, certains immeubles qui ne trouveront pas d'adjudicataire lors de la vente pour taxes du 8 décembre 2021, devant se tenir à la salle du Conseil au 2555, chemin Bellevue à Carignan;

QUE le mandataire ne sera pas tenu de payer immédiatement le montant d'adjudication;



No de résolution



QUE le mandataire ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

21-09-357

5.4 Autorisation de signature - Servitude d'utilité publique en faveur de la Ville de Carignan - Quartier Riviera - Phase 2 - Îlot central

CONSIDÉRANT la résolution 21-05-207;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente relatif à des travaux municipaux intervenu entre 9178-0932 Québec Inc et la Ville de Carignan pour le projet de développement domiciliaire Quartier Riviera Phase II - Ilot central;

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence, le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude d'utilité publique en faveur de la Ville de Carignan et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

21-09-358

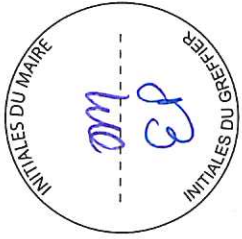
5.5 Autorisation de signature - Acte de cession - Lot 6 445 141 - Quartier Riviera - Phase 2 - Îlot central

CONSIDÉRANT la résolution 21-05-207;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente relatif à des travaux municipaux intervenu entre 9178-0932 Québec Inc et la Ville de Carignan pour le projet de développement domiciliaire Quartier Riviera Phase II - Ilot central;

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence, le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de cession entre la Ville de Carignan et le syndicat des copropriétaires Le Riviera 1 concernant le lot 6 445 141 (station de pompage - PP9) et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.



No de résolution

21-09-359

5.6 Autorisation de signature - Entente de collaboration pour la réparation du pont d'étagement (P-09831) situé sur le chemin Bellerive au-dessus de l'autoroute 10 à Carignan - Ministère des Transports du Québec

CONSIDÉRANT les travaux de réparation de la structure d'étagement sur le chemin Bellerive au-dessus de l'autoroute 10;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence, le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville, l'entente de collaboration 202057 - Projet 15411026 entre le ministère des Transports du Québec (MTQ) et la Ville de Carignan pour la réparation du pont d'étagement (P-09831) situé sur le chemin Bellerive au-dessus de l'autoroute 10 à Carignan.

21-09-360

5.7 Autorisation - Vente d'un terrain municipal - Lot 2 597 605 - Rue Gertrude

CONSIDÉRANT que le Conseil est favorable à la production d'un rapport d'évaluation de valeur marchande pour le lot vacant 2 597 605 appartenant à la Ville;

CONSIDÉRANT que le lot est adjacent au 2432, rue Gertrude et que le lot 2 597 605 est entretenu aux frais des propriétaires du 2432, rue Gertrude depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que les propriétaires du 2432, rue Gertrude sont intéressés à acquérir le lot 2 597 605 à la valeur marchande;

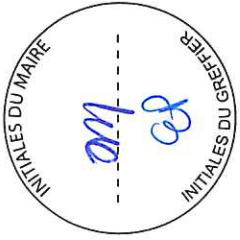
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la vente du terrain municipal portant le numéro de lot 2 597 605 sur la rue Gertrude, à monsieur Michel Gélineau et madame Julie Villeneuve pour un montant de 26 000 \$ taxes incluses;

D'AUTORISER le maire, ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Carignan, l'acte de vente pour le lot 2 597 605 et tout autre document afférent donnant effet à la présente résolution;

QUE les frais et honoraires de l'acte de vente, copies et frais de publicité seront à la charge de l'acheteur.



No de résolution

21-09-361

**5.8 Demande d'autorisation de passage - Club VTT
Coureurs des Bois Rive-Sud - Saison hivernale
2021-2022**

CONSIDÉRANT la demande du Club VTT Coureurs des Bois Rive-Sud;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la circulation des véhicules hors-route sur le chemin Bellevue sur une distance n'excédant pas 800 mètres entre les lots 2 599 527 et 2 599 873;

D'AUTORISER le passage de véhicules hors-route sur le lot 2 599 618;

D'AUTORISER le passage de véhicules hors-route sur le chemin de Chambly sur une distance d'environ 180 mètres, entre le lot 2 599 618 et l'intersection chemin de Chambly et la route 112;

D'AUTORISER le passage de véhicules hors-route sur la route 112 à l'intersection des chemins de Chambly et de la Carrière;

D'AUTORISER le passage de véhicules hors-route sur une portion du chemin de la Carrière donnant accès à la station-service;

D'AUTORISER le passage de véhicules hors-route sur le chemin Bellevue en face du lot 3 636 338 afin de se rendre au stationnement;

D'AUTORISER l'utilisation du stationnement du 2555, chemin Bellevue à Carignan;

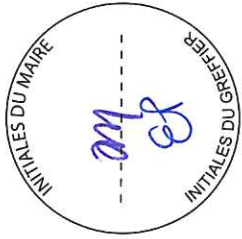
D'AUTORISER le passage de véhicules hors-route sur le chemin Bellevue du stationnement au lot numéro 3 636 338 sur une distance de 990 mètres pour rejoindre le sentier;

QUE cette autorisation soit valable pour la saison hivernale 2021-2022.

21-09-362

**5.9 Adoption - Politique de tournage cinématographique
ou publicitaire**

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan reçoit plusieurs demandes d'autorisation de tournage;



No de résolution

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan veut se doter d'une politique de tournage cinématographique ou publicitaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER aux fins d'application la Politique de tournage cinématographique ou publicitaire.

6 FINANCES

21-09-363

6.1 Déboursés du mois - Août 2021

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois d'août 2021 pour un montant de 16 005,07 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois d'août 2021, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 2 803 218,10 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

6.2 Dépôt - Liste des commandes - Août 2021

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 27 juillet 2021 au 22 août 2021.

21-09-364

6.3 Vente de matériel informatique utilisé par les membres du Conseil

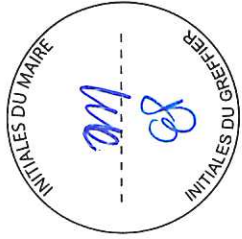
CONSIDÉRANT la fin du mandat du présent Conseil;

CONSIDÉRANT la Politique de disposition des biens de la Ville de Carignan;

CONSIDÉRANT l'intérêt de certains élus d'acquérir l'équipement utilisé ces dernières années dans le cadre de leurs fonctions;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :



No de résolution



D'AUTORISER l'acquisition du Ipad pro, clavier 1^{ère} génération au coût de 450 \$ utilisé par les conseillers :

- Madame Anne Poussard;
- Madame Édith Labrosse;
- Madame Diane Morneau;
- Monsieur Daniel St-Jean.

D'AUTORISER l'acquisition du cellulaire Apple Iphone 64GB au coût de 444 \$, du portable Dell 5500 i7 au coût de 885 \$ et du Ipad pro, clavier 1^{ère} génération au coût de 450 \$ utilisés par le maire, monsieur Patrick Marquès.

21-09-365

6.4 Renonciation – Financement non utilisé fonds de roulement et autres fonds - 31 août 2021

CONSIDÉRANT la résolution 20-06-235 décrétant des dépenses en immobilisations financées par le fonds de roulement pour le projet suivant :

- 20-11 Amélioration locative;

CONSIDÉRANT que la dépense une fois effectuée, s'avère inférieure au montant du financement autorisé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

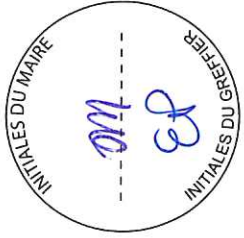
DE retourner au fonds de roulement la partie du financement approuvé, mais non utilisé pour un montant de 91 019,83 \$;

D'AMENDER la résolution 20-06-235 de façon à ce que les montants faisant l'objet de renonciation soient déduits des remboursements annuels les plus éloignés du fond d'administration au fonds de roulement.

21-09-366

6.5 Renonciation - Solde à financer du MAMH - Fermeture du règlement d'emprunt no 520 (2019) autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que les travaux de mise aux normes du mur aux étangs aérés

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a réalisé l'objet du règlement d'emprunt no 520 (2019) autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que les travaux de mise aux normes du mur aux étangs aérés, décrétant des travaux et un emprunt à long terme n'excédant pas 989 000 \$;



No de résolution

CONSIDÉRANT que le coût réel des travaux s'élève à 1 333 804,76 \$;

CONSIDÉRANT que le financement permanent de cette somme a été entièrement effectué;

CONSIDÉRANT qu'il existe un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) au montant de 989 000 \$ qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 520 (2019) pour réviser le montant de la dépense et de l'emprunt;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

QUE le montant de la dépense du règlement no 520 (2019) soit établi à 1 333 804,76 \$ et que le montant de l'emprunt du règlement no 520 (2019) soit réduit à 0 \$ en tenant compte d'un financement de 1 703 376,11 \$ provenant de revenus de fonctionnement;

QUE le montant de 369 571,35 \$ de revenus excédentaires soit retourné au surplus affecté eau et égouts dans le cadre de la fermeture du règlement no 520 (2019).

7 TRAVAUX PUBLICS

21-09-367

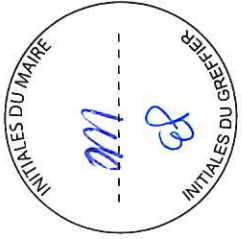
7.1 Octroi de contrat - Fourniture et pose d'enrobé bitumineux pour pistes cyclables - Pier-Teck Construction Inc. - 524 450 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour la fourniture et pose d'enrobé bitumineux pour pistes cyclables;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :



No de résolution



D'OCTROYER le contrat de fourniture et pose d'enrobé bitumineux pour pistes cyclables, à l'entreprise Pier-Teck Construction Inc. au montant de 437 042,97 \$, taxes incluses, et d'ajouter une contingence équivalente à 20 % du montant de la soumission, pour un montant total de 524 450 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-100-00-530.

21-09-368

**7.2 Octroi de contrat - Réfection de la rue Jean-Vincent -
MSA Infrastructures inc. - 327 970 \$**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour la réfection de la rue Jean-Vincent;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de réfection de la rue Jean-Vincent, à l'entreprise MSA Infrastructures inc. au montant de 273 308,22 \$, taxes incluses, et d'ajouter une contingence équivalente à 20 % du montant de la soumission, pour un montant total de 327 970 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-100-00-530.

21-09-369

**7.3 Octroi de contrat - Plantation d'arbres le long du
sentier polyvalent sur l'emprise ferroviaire (TAPU) -
Arbre-Évolution Coop - 55 000 \$**

CONSIDÉRANT le besoin de plantation d'arbres le long du sentier polyvalent;

CONSIDÉRANT le *Programme de Reboisement Social 2021*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :



No de résolution



D'OCTROYER le contrat de plantation d'arbres à l'organisme Arbre-Évolution Coop dans le cadre du Programme de Reboisement Social 2021 au montant de 55 000 \$, taxes incluses;

D'AUTORISER la greffière ou en son absence, le greffier adjoint à signer les documents relatifs à l'entente-cadre entre Arbre-Évolution Coop et la Ville de Carignan pour la préservation des sites reboisés pour une durée minimale de 50 ans;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-100-00-530.

21-09-370

7.4 Octroi de mandat - Services professionnels pour la conception et la surveillance de la réfection du pont ferroviaire pour le sentier polyvalent - Stantec Experts-conseils ltée - 84 851,55 \$

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Stantec Experts-conseils ltée pour la réalisation de la conception, le support technique et la surveillance ponctuelle des travaux de réfection du pont ferroviaire, incluant les aménagements requis pour le passage du sentier polyvalent;

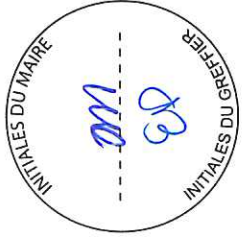
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le mandat pour la réalisation de la conception, le support technique et la surveillance ponctuelle des travaux de réfection du pont ferroviaire, incluant les aménagements requis pour le passage du sentier polyvalent à la firme Stantec Experts-conseils ltée au montant de 84 851,55 \$, taxes incluses;

LE tout sous réserve de l'autorisation du ministère du Transport du Québec (MTQ) pour l'utilisation du pont ferroviaire;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-100-00-530 sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-233-12-000 (si pas autorisé par TAPU).



No de résolution

21-09-371



7.5 Autorisation de paiement - Acceptation définitive - Travaux de réfection du chemin Bellerive - Construction Techroc inc. - 19 512,65 \$

CONSIDÉRANT la résolution 20-06-195 octroyant le contrat de réfection du chemin Bellerive à l'entreprise Construction Techroc inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations de l'ingénieure – Infrastructure municipales et projets;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 19 512,65 \$ taxes incluses, en guise d'acceptation finale pour les travaux de réfection du chemin Bellerive à l'entreprise Construction Techroc inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 55-136-00-383.

21-09-372

7.6 Autorisation de paiement – Libération de retenue contractuelle et acceptation définitive - Travaux d'aménagement de la piste Lareau-Desourdy - Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc. – 3 449,03 \$

CONSIDÉRANT la résolution 20-06-197 octroyant le contrat de travaux d'aménagement de la piste Lareau-Desourdy à Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc.;

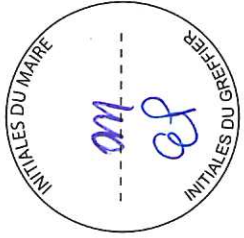
CONSIDÉRANT la fin des travaux;

CONSIDÉRANT les recommandations des horticulteurs et l'approbation de l'ingénieure;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 3 449,03 \$ taxes incluses, en guise d'acceptation définitive pour les travaux d'aménagement de la piste Lareau-Desourdy à la compagnie Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc.;



No de résolution

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 55-136-00-382.

21-09-373

7.7 Demande d'aide financière - Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités physiques de plein air (PAFSSPA) - Aménagement d'un sentier balisé sur la Pointe Nord de l'Île aux Lièvres

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a pris connaissance du Guide sur le Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités physiques de plein air (PAFSSPA);

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt du projet d'aménagement d'un sentier balisé sur la Pointe Nord de l'Île aux Lièvres au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités physiques de plein air (PAFSSPA);

QUE la Ville de Carignan s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et les coûts d'exploitation continus de ce dernier;

QUE le conseil municipal désigne le directeur général adjoint et trésorier comme personne autorisée à agir et à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs au projet afin de donner effet à la présente résolution.

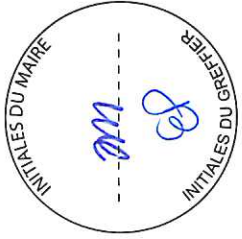
21-09-374

7.8 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) - Aliénation, lotissement d'une partie de plusieurs lots et utilisation autre que l'agriculture - Prolongement de la rue Albani

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan demande à la CPTAQ une autorisation afin de permettre l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, l'aliénation et le lotissement d'une partie des lots suivants : 2 597 493, 2 598 116, 2 598 129, 2 598 143, 2 598 159, 2 598 174, 2 598 203, 2 598 214, 2 598 229, 2 598 250, 2 598 254, 2 599 684, 2 599 685, 2 599 686, 2 599 687, 2 599 699, 2 599 762, 2 599 767, 3 036 788, 3 145 059 et 4 237 256 du cadastre du Québec;

238

8 septembre 2021



No de résolution



CONSIDÉRANT que la demande vise une superficie de 2,82 ha pour l'aménagement d'une emprise de rue;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan projette la réalisation d'une voie véhiculaire et d'une voie pour le transport actif dans l'emprise de rue demandée;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a effectué une planification rigoureuse de son territoire depuis 2008 en réalisant de nombreux documents et règlements de planification;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a réalisé un Programme particulier d'urbanisme (PPU) encadrant le développement et la requalification de secteur à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT que les démarches de planification ont respecté les principes de développement durable;

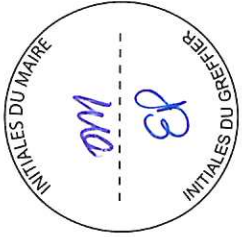
CONSIDÉRANT que la population de la Ville de Carignan ne cesse d'augmenter d'année en année;

CONSIDÉRANT que le projet de requalification d'un secteur industriel comprenant la carrière (centre-ville) et le développement des secteurs vacants (secteur centre) permettront l'implantation de plus de 3 000 logements à l'intérieur du périmètre d'urbanisation ainsi que l'ajout d'usages publics et commerciaux;

CONSIDÉRANT que des projets de densification à l'intérieur des milieux urbains nécessitent une amélioration de la trame de rue afin de favoriser la fluidité de la circulation véhiculaire et le transport actif, tant à l'intérieur et qu'à l'extérieur du périmètre d'urbanisation;

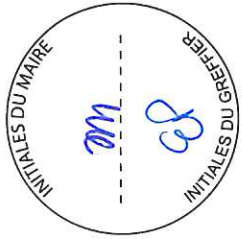
CONSIDÉRANT que la demande est le résultat de l'application des objectifs et des critères de densification à l'intérieur du périmètre d'urbanisation prévu sur le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) et au Schéma d'aménagement de la MRC La Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a analysé le détail des travaux selon les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, à savoir :



No de résolution

		Le site visé est de classe 2-W . Cette classe de sol correspond à un sol ayant des facteurs limitatifs modérés qui réduisent la gamme des cultures possibles ou exigent l'application de mesures de conservation. La sous-classe « W » est identifiée comme un sol où la surabondance d'eau, de provenance autre que les crues, constitue une importante limitation à la culture.
1	Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants	
2	Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture	La demande aura un impact minime en raison de la perte de la superficie sur les parties de lots visés pour l'emprise de la rue projetée. Cependant, les activités agricoles demeureront sur les lots adjacents à la rue. Des accès pour la machinerie agricole seront aménagés tout au long de la nouvelle voie véhiculaire et active, des travaux de drainage seront faits pour améliorer la culture et seule l'activité agricole sera permise dans ce secteur.
3	Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants	La demande n'aura aucun impact sur les exploitations agricoles environnantes, car la demande vise la construction d'un lien véhiculaire et de transport actif et non de bâtiment ou d'activité autre qu'agricole.



No de résolution

4	Contraintes et effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et, plus particulièrement, pour les établissements de production animale	Il n'y a pas de conséquences sur la pratique des activités agricoles existantes et sur le développement des activités agricoles, puisqu'il n'y aura pas d'impact sur les distances séparatrices pour la construction d'une rue et que seul l'usage agricole est autorisé.
5	Disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou à réduire les contraintes sur l'agriculture	Il n'y a pas de site à l'intérieur du périmètre d'urbanisation qui permet d'améliorer la fluidité de la circulation.
6	Homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole	La demande n'entraîne aucune conséquence sur l'homogénéité de la communauté agricole ni les exploitations agricoles puisqu'il y a seulement la construction d'une nouvelle voie véhiculaire et active.
7	Effets sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région	La demande n'occasionnera aucune contrainte négative sur la préservation des ressources eau et sol. Aucune construction autre que la nouvelle voie véhiculaire et active n'est prévue.
8	Constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture	La demande d'autorisation vise 21 lots différents. La superficie visée, pour les deux lots principalement visés dans la demande (lots 2 599 762 et 4 237 256 du cadastre du Québec), est de 1 % et 4 % de la superficie totale des lots. En conséquence, il n'y a pas de perte de superficie significative pour les agriculteurs et les terrains cultivés.



No de résolution

9	Effets sur le développement du territoire et les conditions socio-économiques de la région	La demande a un impact indirect important, car elle vise à favoriser le développement et le redéveloppement à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la ville en minimisant les impacts sur le milieu agricole, tout en améliorant la circulation routière et le transport actif pour l'ensemble du périmètre d'urbanisation.
10	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie	Sans objet.

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une superficie totale de 28 152,3 m² (2,82 ha) est conforme à la réglementation d'urbanisme de la Ville et à la réglementation de la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de produire une demande d'autorisation afin d'effectuer l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture dans la zone;

EN CONSÉQUENCE :

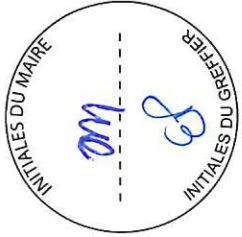
Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Carignan transmette une copie de la demande d'autorisation au député de la circonscription de Chambly, monsieur Jean-François Roberge;

QUE la Ville de Carignan appuie la demande d'autorisation et recommande l'acceptation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), le tout tel qu'amplement décrit dans le document préparé par la firme Les Services EXP inc.;

D'AUTORISER le directeur général adjoint et trésorier, à signer pour et au nom de la Ville de Carignan, tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.



No de résolution

21-09-375

**7.9 Adoption - Plan d'action de développement durable
2021-2026**

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan veut se doter d'un Plan d'action de développement durable 2021-2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER aux fins d'application le Plan d'action de développement durable 2021-2026.

8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

9 SÉCURITÉ PUBLIQUE

10 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

21-09-376

**10.1 Autorisation de signature - Entente de prêt d'œuvre
pour la sculpture-fenêtre de Carignan dans le cadre
du projet : Bestiaire de la Route touristique du
Richelieu**

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence, le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville, l'entente de prêt d'œuvre pour la sculpture-fenêtre de Carignan dans le cadre du projet : Bestiaire de la Route touristique du Richelieu.

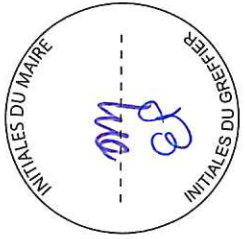
21-09-377

**10.2 Autorisation - Barrage routier Chevaliers de Colomb
à l'intersection de Grande Allée et Bellerive - Paniers
de Noël - 22 et 23 octobre 2021**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation des Chevaliers de Colomb Conseil 6148 Révérend Léo Foster pour un barrage routier, afin d'amasser des fonds pour les paniers de Noël;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :



No de résolution

D'AUTORISER les Chevaliers de Colomb Conseil 6148 Révérend Léo Foster à procéder à un barrage routier à l'intersection du chemin Bellerive et Grande Allée, le vendredi 22 octobre 2021 de 15 h à 20 h 30 et le samedi 23 octobre 2021 de 8 h 30 à 17 h.

21-09-378

10.3 Embauche - Surveillant - Année 2021-2022

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Odrée Hamel, directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER monsieur Mathias Desruisseaux à titre de surveillant pour l'année 2021-2022;

QUE cette embauche soit effective à partir du 9 septembre 2021;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

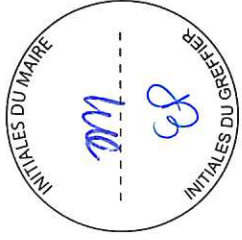
Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-701-51-181.

11 RÉGLEMENTATION

21-09-379

11.1 Avis de motion - 1^{er} projet de règlement no 484-4-U modifiant le règlement de lotissement no 484-U (contribution fins de parc et calculs des dimensions minimales des lots)

Le conseiller Frédéric Martineau dépose le 1^{er} projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors de cette même séance du Conseil, le 1^{er} projet de règlement no 484-4-U modifiant le règlement de lotissement no 484-U.



No de résolution

21-09-380



11.2 Adoption - 1^{er} projet de règlement no 484-4-U modifiant le règlement de lotissement no 484-U (contribution fins de parc et calculs des dimensions minimales des lots)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil a reçu copie du 1^{er} projet de règlement no 484-4-U modifiant le règlement de lotissement no 484-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le 1^{er} projet de règlement no 484-4-U modifiant le règlement de lotissement no 484-U.

21-09-381

11.3 Adoption - 1^{er} projet de résolution PPCMOI no 451-01-2021 - Lot 6 001 847 près du chemin Bellerive

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a adopté le Règlement no 451-U relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

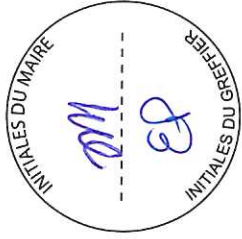
CONSIDÉRANT que ce règlement permet au Conseil d'autoriser sur demande et aux conditions qu'il détermine, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT que le lot 6 001 847 est l'assiette d'une habitation unifamiliale isolée, construite en 1910;

CONSIDÉRANT que le bâtiment principal est dans un très mauvais état et que les propriétaires désirent le démolir et le reconstruire;

CONSIDÉRANT que cette propriété n'a pas de frontage à une voie de circulation publique, c'est-à-dire le chemin Bellerive qui est situé à proximité de la propriété;

CONSIDÉRANT que cette propriété bénéficie d'un accès à partir du chemin Bellerive par une servitude de passage à pied et en voiture, consentie en 1885 et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Chambly sous le numéro 22 458;



No de résolution



CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement de la MRC de la Vallée-du-Richelieu exige à l'article 1.1.1 du document complémentaire, que toute nouvelle construction prévue à d'autres fins qu'agricoles soit érigée sur un ou plusieurs lots distincts, adjacent à une voie de circulation publique ou privée;

CONSIDÉRANT que cette exigence est reconduite à l'article 61 du Règlement sur les permis et certificats no 485-U de la Ville de Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

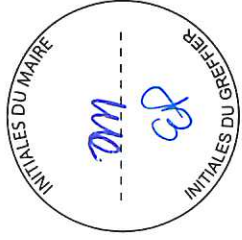
Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal :

1. Autorise un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble sur le lot 6 001 847 du cadastre du Québec, situé dans la zone A-023 du Règlement de zonage no 483-U de la Ville de Carignan;
2. Détermine que les dispositions du présent PPCMOI ont préséance sur les dispositions de l'article 61 du Règlement sur les permis et certificats no 485-U de la Ville de Carignan;
3. Adopte à titre de premier projet, la résolution PPCMOI numéro 451-01-2021 visant à autoriser le projet ci-haut mentionné et à régulariser une dérogation au Règlement sur les permis et certificats no 485-U et applicable au lot numéro 6 001 847 dont l'effet est le suivant;

3.1 Malgré l'exigence que toute nouvelle construction à des fins autres qu'agricoles soit érigée sur un ou plusieurs distincts adjacent à une voie de circulation publique ou privée, la servitude de passage publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Chambly sous le numéro 22 458 peut dans le cas présent constituer une voie de circulation privée, afin de permettre la reconstruction de la résidence, conformément à l'article 1.1.1 du schéma d'aménagement de la MRC de la Vallée-du-Richelieu, ainsi qu'à l'article 61 du Règlement sur les permis et certificats no 485-U de la Ville de Carignan;



No de résolution

QUE la présente autorisation donnée par le Conseil ne dispense pas le propriétaire d'obtenir, tout permis, certificat d'autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

21-09-382

11.4 Adoption - Règlement no 483-18-U modifiant le règlement de zonage no 483-U (piscine et entreposage véhicule récréatif)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 483-18-U modifiant le règlement de zonage no 483-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 483-18-U modifiant le règlement de zonage no 483-U.

21-09-383

11.5 Adoption - Second projet de règlement no 483-19-U modifiant le règlement de zonage no 483-U (Réduction marge avant à 6 mètres zone H-581)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du second projet de règlement no 483-19-U modifiant le règlement de zonage no 483-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

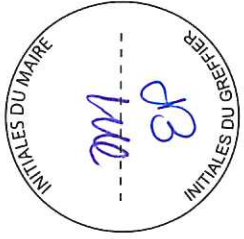
D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le second projet de règlement no 483-19-U modifiant le règlement de zonage no 483-U.

21-09-384

11.6 Adoption - Règlement no 519 (2021) modifiant le règlement no 519 (2020) concernant la prévention des incendies

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 519 (2021) modifiant le règlement no 519 (2020) concernant la prévention des incendies, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 519 (2021) modifiant le règlement no 519 (2020) concernant la prévention des incendies.

12 INFORMATIONS

13 DIVERS

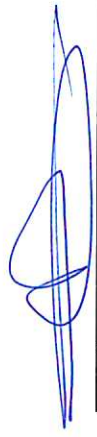
21-09-385

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 20 h 42.


Patrick Marquès
Maire


Me Ève Poulin
Greffière